

Speed Cup et/ou Bol d'Or du Lac d'Annecy

Internautique Saint-Jorioz – 31 mai et 1^{er} juin 2025



Autorisation parentale pour un participant mineur

Je soussigné(e),

NOM Prénom

N° de téléphone :

Agissant en qualité de Père, Mère ou représentant légal (rayer la mention inutile)

Autorise

NOM Prénom

Né(e) le

A participer à l'épreuve

Organisée le/...../.....

à

J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier.

Règles fondamentales des RCV 2024-2028 :

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

En participant à une épreuve dirigée selon les règles, chaque coureur accepte d'être régi par ces règles.

Les participants autorisent le Club organisateur à utiliser et diffuser les photos du bateau et de l'équipage qui peuvent être prises durant la compétition.

Signature du représentant légal,

Précédée de la mention manuscrite

"lu et approuvé"